

POLITIQUE DE SITE POLYNESIE FRANCAISE





PREAMBULE

l.	PIL	OTAGE DU PROJET DE SITE	2
II.	LA	RECHERCHE ET I'INNOVATION	3
	II.1	Les acteurs de la recherche et de l'innovation en Polynésie française	3
	1.2	Le projet partagé	3
	1.3	Structuration fédérative : le consortium RESIPOL	4
	1.4	La mise en œuvre par le Consortium de la politique scientifique de site	5
	a.	Renforcer la structuration scientifique du site	5
	b.	Politique doctorale / postdoctorale mutualisée	5
	C.	Politique commune d'invitation de chercheurs	5
	d.	Formation des personnels	5
	e.	Une politique immobilière concertée et une mutualisation accrue des infrastructures	6
	f.	Réseau internet haut débit	7
	g.	Partage des données et modélisation	8
	h.	Renforcer la valorisation et l'innovation	8
	i.	Accroître la visibilité de la recherche et la culture de la recherche en Polynésie	8
	j.	Créer une fondation universitaire	8
.	LA	FORMATION	9
	III.1	Le schéma directeur des formations	9
	II.2	Les enjeux du suivi du schéma directeur des formations	10
IV	. LA	VIE ETUDIANTE	10
	V.1	Une réflexion émergente	10
	V.2	Objectifs	11
	V.3	Un groupe de travail dédié à la vie étudiante	11

ANNEXES

- **Annexe 2 Schéma Directeur des Formations**
- Annexe 3 Projet de Schéma Directeur de la Recherche et de l'Innovation
- Annexe 4 Tableau synoptique des membres fondateurs du consortium RESIPOL
- Annexe 5 Jalons pour la recherche
- Annexe 6 Jalons pour la formation
- Annexe 7 Jalons pour la vie étudiante



PREAMBULE

Le présent projet pour le site polynésien a vocation à s'articuler en complémentarité avec le projet stratégique de l'UPF transmis à la tutelle fin 2015 (annexe 1 – note stratégique de l'UPF) ; il apporte une définition plus détaillée des projets partagés par les acteurs du site dans les domaines de la recherche, de la formation et de la vie étudiante. Enfin, il s'attache à proposer les instances de pilotage élargies et fédératrices.

Dans le panorama de l'enseignement supérieur et de la recherche français, le site représenté par la Polynésie française offre des singularités fortes, tant au plan des champs de recherche et des enjeux de formation qu'à celui des compétences respectives des acteurs qui le composent.

L'Université de la Polynésie française (UPF) étant le seul établissement universitaire public français à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) ayant son siège en Polynésie française, il lui appartient d'assurer le rôle de chef de file d'une politique de site telle que définie dans la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013. Ainsi, l'Université de la Polynésie française s'est attachée depuis plusieurs mois à favoriser l'émergence et la structuration d'une stratégie commune avec les organismes de recherche et les acteurs des formations supérieures et de la vie étudiante et à formaliser une feuille de route pour les cinq prochaines années. Cette politique de site, une fois validée par la tutelle, devra constituer une référence pour l'attribution de moyens dédiés via le contrat de site et le contrat de développement qui associe l'Etat et les autorités polynésiennes.

La politique de site doit nécessairement prendre en compte les compétences respectives mais parfois imbriquées des acteurs du site conférées par le statut de large autonomie de la Polynésie française. Ainsi, en matière d'enseignement supérieur et de recherche, la loi organique du 27 février 2004 édicte que l'Etat est compétent en matière d'enseignement et de recherche universitaires (article 14, 13°). La Polynésie française est toutefois compétente pour l'organisation de ses propres filières de formation et de ses propres services de recherche (article 26). Egalement, le gouvernement de la Polynésie française doit être associé à l'élaboration des contrats d'établissement entre l'État et l'Université de la Polynésie française et consulté sur les projets de contrat entre l'État et les organismes de recherche établis en Polynésie française. Enfin, l'État doit associer les autorités de la Polynésie française à l'établissement de la carte de l'enseignement universitaire et de la recherche (article 37).

Dans le domaine de la formation, les discussions menées en 2015 avec tous les intervenants de l'éducation et de la formation professionnelle en Polynésie française ont permis de signer un schéma directeur des formations (annexe 2 - SDF) basé sur une stratégie bac-3/bac+3, prenant en considération les problématiques d'orientation puis d'insertion professionnelle. Ce document, inédit jusqu'alors, s'inscrit parfaitement dans les orientations définies par la loi ESR.

Dans le domaine de la recherche, l'Université de la Polynésie française organise depuis le début de l'année 2016 des échanges avec les organismes de recherche nationaux et locaux et les représentants de l'État et de la Polynésie française sur la base du schéma directeur de la recherche et de l'innovation (annexe 3 - SDRI) travaillé entre tous les acteurs au cours de l'année 2014.

Enfin, plusieurs conseils d'administration de l'Université de la Polynésie française auxquels assistent des représentants de l'État et de la Polynésie française ont été l'occasion de proposer un état des lieux de la vie étudiante et de dégager l'idée partagée par tous d'un guichet unique étudiant dont le périmètre devra respecter les compétences respectives des intervenants.

Cette note stratégique s'attache à détailler les projets et stratégies communes dans les grands domaines de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et à présenter les organes et instances qui en assureront la cohésion, le suivi et l'évaluation.

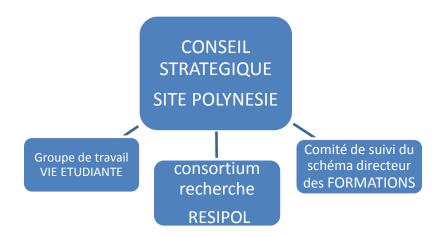


I. PILOTAGE DU PROJET DE SITE

Pour maintenir toute sa cohérence au projet de site détaillé dans la présente note, dans la durée, autant dans ses articulations entre ses différents aspects (recherche-innovation, formation, vie étudiante) qu'entre ses divers acteurs, il importe de mettre en place une gouvernance structurée mais réactive et respectueuse des compétences respectives de l'Etat et de la Polynésie française.

Cette gouvernance sera structurée à deux niveaux :

- Un échelon central, garant de l'adéquation des actions dans les domaines de la recherche, des formations supérieures et de la vie étudiante avec les projets et objectifs de la stratégie de site pour l'enseignement supérieur et la recherche. Le **Conseil stratégique** de la politique de site :
 - Rôle : définir les objectifs généraux sur proposition des instances structurées pour la recherche, la formation et la vie étudiante, suivre la mise en œuvre et en dresser le bilan.
 - Composition: mixte Etat/Polynésie française 8 membres:
 - Etat : Haut-commissaire, Vice-Recteur, Ministère de l'Enseignement Supérieur à Paris, Président de l'UPF,
 - Polynésie française : le Président du gouvernement de la Polynésie française et deux Ministres qu'il désigne (Ministère(s) en charge de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Formation professionnelle), le Président de l'Assemblée de la Polynésie française ou son représentant (Président de la Commission Enseignement Supérieur et Recherche)
 - Fonctionnement : collégial ; Université de la Polynésie française, chef de file de la politique de site propose l'ordre du jour des réunions (au moins une réunion annuelle), assure la préparation des documents et les comptes rendus ; assure la liaison avec les instances de chaque domaine, rend compte aux administrations nationales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (représentation de la politique de site).
- Trois structures/instances, chargées de l'animation et de la coordination des actions pour chacun des trois domaines de recherche, formation et vie étudiante.





II. LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

II.1 Les acteurs de la recherche et de l'innovation en Polynésie française

Le paysage actuel de la recherche et de l'innovation en Polynésie française est composé des implantations pérennes des établissements suivants (annexe 4 – tableau synoptique) :

- De deux EPSCP : l'Université de la Polynésie française et l'École Pratique des Hautes Études (EPHE) ;
- De deux EPST que sont le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et l'Institut de la Recherche pour le Développement (IRD) ;
- De quatre EPIC: l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (Ifremer); l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN); le Commissariat à l'Energie atomique et aux Energies Alternatives (CEA, représenté par le Laboratoire de Géodésie de Pamatai (LDG) et le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM);
- De deux EPA : Météo France et le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM) ;
- D'une antenne de l'Université de Californie, Berkeley : la station de recherche biologique « Richard B. Gump » ;
- D'un institut de recherche polynésien de personnalité morale: l'Institut Louis Malardé (ILM) ainsi que de différents acteurs de la recherche au sein de certains services de la Polynésie française (Service des ressources marines et minières, Service du développement rural, par exemple).

A ces organismes s'ajoutent deux structures dédiées à la valorisation :

- Une association labellisée « grappe d'entreprises » en 2010 : le pôle d'innovation polynésien « Tahiti Fa'ahotu » ;
- Une représentation du consortium du « CVT Valorisation Sud » porté par l'IRD.

Au niveau institutionnel le dialogue est permanent entre ces partenaires et ces échanges se sont concrétisés par un projet de « Schéma Directeur de la Recherche et de l'Innovation 2015-2025 (SDRI) », document de 70 pages élaboré au cours de l'année 2014 par l'ensemble de la communauté scientifique.

Deux structurations fortes sont également à relever :

- L'unité mixte de Service et de Recherche USR 3278 « Centre de Recherche Insulaire et Observatoire de l'Environnement (CRIOBE) » qui a pour tutelles l'EPHE, le CNRS et l'Université de Perpignan (UPVD) ;
- L'unité mixte de recherche UMR241 « Écosystèmes Insulaires Océaniens » : UMR EIO qui rassemble des équipes de l'UPF et de l'ILM et les deux centres polynésiens de l'IRD et de l'IFREMER.

II.2 Le projet partagé

Des conditions de recherche exceptionnelles au niveau mondial

Situées dans la partie la plus orientale du Pacifique, plus vaste océan du monde, les 118 îles de Polynésie française sont parmi les plus isolées des continents, possèdent les superficies les plus réduites et sont dispersées sur 5,5 millions de km². Nées d'un volcanisme de points chauds, elles offrent une grande variété de configurations géologiques à tous les stades de subsidence et d'érosion, depuis les reliefs jeunes et escarpés de Tahiti et des Marquises jusqu'aux atolls des Tuamotu. Ces conditions (isolement géographique, espaces confinés et diversité géomorphologique) font de la Polynésie française une région tout à fait originale par les contraintes qu'elles imposent ainsi que des adaptations et des phénomènes de résilience qu'elles provoquent en réponse autant au contexte écologique (pauvreté spécifique, endémisme important, fragilité des écosystèmes) qu'aux sociétés humaines d'hier (parmi les dernières terres peuplées par l'homme, milieux hostiles à sa survie, importantes contraintes démographiques...) et d'aujourd'hui (questions des transports, des énergies, des système économiques fragiles, gouvernance...). Cela fait de la Polynésie française un terrain de recherches fondamentales du plus grand intérêt, les îles étant de vrais « laboratoires miniatures à ciel ouvert » sur lesquels, dans tous les domaines, observations et tests sont possibles sur une grande variété de cas, donnant la possibilité



de très instructives comparaisons. Les recherches conduites dans ces conditions particulières trouvent également des applications utiles au développement économique par l'innovation (perliculture, substances naturelles, etc.) à l'enrichissement culturel (préservation des patrimoines, etc.), et à une dynamique sociale et politique (éducation, santé, gouvernance, etc.) au service de la société polynésienne. La Polynésie française constitue ainsi un modèle clé au niveau mondial pour comprendre la résilience de la diversité biologique, écologique et culturelle face aux changements globaux.

Le partenariat établi entre l'Université de la Polynésie française et les autres organismes présents sur le site traduit la volonté partagée de conduire ensemble – mais en restant largement ouverts sur le monde – des recherches pouvant apporter une contribution significative et originale à la connaissance sur des thématiques que leur situation géographique favorise, comme l'importance des récifs coralliens ou la singularité des cultures polynésiennes. Par là même il s'agit de valoriser les expertises locales dans des conditions optimales pour y parvenir. Ensemble, université et organismes souhaitent apporter leur contribution à leur site d'implantation par les innovations et les applications économiques, socio-culturelles, sanitaires auxquelles leurs recherches pourront conduire.

Cette dynamique de regroupement s'appuie sur le très important travail d'analyse et de prospective effectué par les acteurs de la recherche dans le cadre du projet de Schéma Directeur Recherche et Innovation 2015-2025 (SDRI), coordonné par la DRRT et la Délégation à la recherche en Polynésie.

Rappelons ici les cinq grands objectifs du projet de SDRI (annexe 3) :

- Objectif 1 : Connaître, préserver et valoriser les récifs coralliens et les écosystèmes marins.
- **Objectif 2**: Contribuer à la connaissance des cultures polynésiennes et aider la Polynésie d'aujourd'hui à faire face aux enjeux contemporains.
- Objectif 3 : Améliorer la santé des populations.
- **Objectif 4**: Mieux évaluer les risques naturels et les effets du changement climatique.
- **Objectif 5 :** Développer les nouvelles énergies, nouvelles ressources et nouveaux outils numériques.

Pour y parvenir, les acteurs de la recherche ont décidé de se regrouper en un consortium d'organismes sous le nom de **RESIPOL** (Recherche Enseignement Supérieur Innovation pour la Polynésie)

II.3 Structuration fédérative : le consortium RESIPOL

Pour mener à bien les actions prévues dans le cadre du volet « recherche innovation » du projet de site polynésien, les acteurs de la recherche ont décidé de se regrouper en un consortium d'organismes sous le nom de RESIPOL (Recherche Enseignement Supérieur Innovation pour la Polynésie). Un accord de consortium sera élaboré avec les partenaires concernés.

Le consortium RESIPOL sera géré par un Conseil de la recherche et de l'innovation.

- Son rôle : proposer les objectifs scientifiques thématiques communs et les indicateurs de suivi, les moyens et les règles en commun.
- Sa composition :
 - Fondateurs (voix délibératives): UPF, IRD, IFREMER, EPHE, CNRS, Institut Louis Malardé, Université de Californie-Berkeley,
 - o Partenaires associés (sans voix délibératives) : « Tahiti Fa'ahotu », autres clusters, entreprises, services du pays, LDG, Météo France, SHOM, etc.
 - o Membres de droit (voix délibératives) : CMRT + Délégué à la recherche de la PF
- Fonctionnement : Présidence UPF, Vice-présidence tournante entre les membres fondateurs.



II.4 La mise en œuvre par le Consortium de la politique scientifique de site

Les partenaires du consortium s'engagent à conjuguer leurs efforts dans les actions suivantes :

a. Renforcer la structuration scientifique du site

Renforcement et meilleure synergie des structures existantes

Le consortium s'attachera à faire perdurer et à enrichir les structures et partenariats, fruits de collaborations déjà amorcées au niveau du site, telles que les unités mixtes de recherche représentées par l'UMR-EIO, d'une part, et d'autre part, le Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement (CRIOBE - USR 3278 CNRS-EPHE-UPVD) qui porte notamment le Labex Corail.

Création d'une Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique (MSHP)

Cette création a des objectifs multiples : structurer et renforcer les sciences de l'Homme en Polynésie française, faciliter des collaborations avec les équipes et les chercheurs métropolitains en SHS travaillant sur la région et permettre une meilleure collaboration internationale avec, en priorité, les institutions de la zone Pacifique. Cette MSHP a vocation à devenir un grand centre de recherche en sciences humaines de niveau international. Nous avons reçu l'accord de principe de collaboration de plusieurs institutions prestigieuses du Pacifique comme de grands laboratoires de recherche métropolitains.

Mais cette MSHP se doit aussi d'être au service de la Polynésie autant pour une meilleure connaissance de son passé et de sa culture traditionnelle en collaboration avec les acteurs culturels locaux (académies des langues, associations, etc.) que pour son développement socio-économique par l'aide à la décision dans l'élaboration des politiques publiques que pourront apporter ses experts et par ses actions de formation des individus à tous les niveaux. Cette MSHP s'intégrera au réseau des 22 MSH métropolitaines et sera la première de l'Outre-mer.

b. Politique doctorale / postdoctorale mutualisée

Afin de participer au développement de compétences locales et de contribuer au développement scientifique sur les thématiques portées par le Consortium, la place du doctorant dans la recherche sera réaffirmée. Nous souhaiterions mettre en place une politique volontariste de bourses doctorales dans le cadre du Consortium de site qui permettra de favoriser l'attractivité du site polynésien pour la recherche internationale.

Les enseignements doctoraux s'appuieront largement sur les ressources numériques disponibles à ce jour et à développer entre les partenaires du consortium RESIPOL.

Une demande permettant la création de deux bourses doctorales sera faite dans le cadre du contrat de site. Si elle est satisfaite, l'Université de la Polynésie française s'engage à financer au moins une bourse de doctorat ou de Post-doctorat sur des thématiques défendues par le site. Les autres organismes seront invités à faire également un effort dans ce sens.

Les formations offertes aux doctorants des écoles doctorales présentes (UPF et EPHE) pourront être largement mutualisées et être ouvertes aux autres organismes.

c. Politique commune d'invitation de chercheurs

Dans le cadre d'actions favorisant le rayonnement international de la recherche en Polynésie française, les possibilités d'accueil de chercheurs invités seront discutées de manière concertée.

Elles permettront des échanges scientifiques de qualité et la mise en œuvre d'études comparatives en lien avec les thématiques prioritaires définies. L'accueil de chercheurs renommés permettra ainsi d'amplifier les collaborations de portée internationale. Des opportunités de financement de bourses d'accueil pourront ainsi être envisagées.

d. Formation des personnels

La mise en œuvre d'une politique adaptée en matière de formation des cadres et des techniciens compétents dans les domaines portés par la politique de site s'imposera. Elle relèvera des instances en charge de



l'enseignement supérieur et de la formation en Polynésie française (UPF, Vice-rectorat, Ministère de l'éducation) et pourra prendre appui sur les outils des établissements membres.

e. Une politique immobilière concertée et une mutualisation accrue des infrastructures Nouveau pôle recherche sur le site de l'UPF (avec accueil de l'IRD)

La construction d'un **pôle de recherche** verra le jour sur le site de l'Université de la Polynésie française à l'horizon 2019-2020. Ce bâtiment hébergera l'ensemble de la recherche à l'UPF (UMR, équipes d'accueil, future MSHP) ainsi que le centre polynésien de l'IRD. Grâce à ce regroupement, l'UPF souhaite favoriser davantage les interactions entre ses différentes équipes (par exemple, l'UMR et la MSHP, GEPASUD et GAATI, etc.), afin de créer de nouvelles dynamiques. Une large place sera réservée à l'accueil de chercheurs extérieurs afin de soutenir nos objectifs de collaboration et d'échanges.

Construction d'une station d'écologie expérimentale

Ce projet vise à implanter, *in situ* sur les récifs coralliens du lagon de Moorea, une infrastructure unique qui permettra de travailler directement sur l'écosystème corallien. Cette infrastructure de terrain recevra la labellisation de « Station d'Ecologie Expérimentale » et sera de fait inscrite dans les grandes infrastructures de recherche au niveau national et international. Il s'agit donc de la construction d'une infrastructure porteuse d'une lisibilité d'excellence et dont l'objectif est d'associer recherche fondamentale, recherche appliquée et sensibilisation du public. Le réseau des stations d'écologie expérimentale (ReNSEE) a pour mission de consolider et de développer les instruments *in natura* nécessaires à une généralisation des processus décrits à petite échelle et par là de permettre une bonne compréhension des processus écologiques et évolutifs qui sont au cœur d'un environnement et d'un développement durable.

Cette station s'appuiera en premier sur les ressources humaines et matérielles du CRIOBE mais aussi sur le consortium du Labex « CORAIL » coordonné par le CRIOBE, qui regroupe déjà 9 organismes (EPHE, CNRS, EHESS, IFREMER, IRD et les 4 universités des outre-mer) ainsi que sur le Consortium de site.

Construction du Centre polynésien de Recherches (Paea)

Une opération intitulée « Construction d'un Centre Polynésien de Recherche à Paea » est inscrite au volet « Recherche et Innovation » du Contrat de projets Etat-Polynésie française 2015-2020 (CdP2). Ce centre de recherche sera une infrastructure modulaire et évolutive dans le temps et dont les objectifs seront :

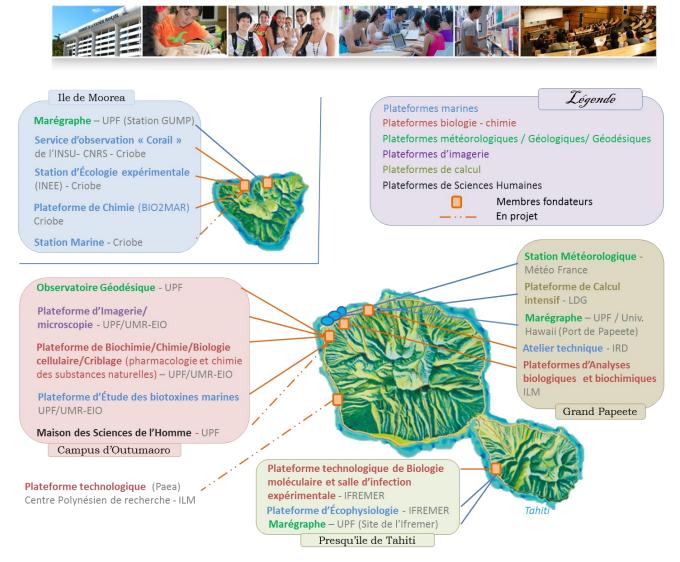
- de développer des programmes de recherche opérationnels en soutien au développement économique, social et sanitaire de la Polynésie française ;
- de proposer un plateau scientifique et technologique de qualité, fonctionnel et opérationnel ;
- d'accueillir des experts scientifiques, chercheurs et étudiants dans le cadre des programmes de recherche souhaités par le Pays pour son développement.

Il serait implanté sur une parcelle de terrain de 103 800m² située à Paea (pk 26) appartenant au Pays et affectée à la Délégation à la Recherche en 2016.

Les deux premières tranches fonctionnelles de ce centre seront consacrées à la réalisation de deux projets de recherche portés par l'Institut Louis Malardé : la construction d'un centre de production de ciguatoxines (projet « CIGUAPROD ») et la rénovation et extension du laboratoire d'entomologie médicale de Paea, avec notamment la construction d'un module de production de moustiques vecteurs de maladies virales (dengue, chikungunya, zika) destiné à expérimenter et valider à grande échelle différentes méthodes de lutte anti-vectorielle innovantes (« INNOVENTOMO »).

Mutualisation des plateformes techniques

L'objectif général est de mutualiser les instruments à disposition de la communauté scientifique et de permettre un accès facilité à toutes les plateformes expérimentales en Polynésie française. Le réseau des plateformes techniques actuel apparait ci-après :



CARTE 1: PLATEFORMES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES DANS LE PERIMETRE DU CONSORTIUM:1

Des outils de travail (salles de conférence, etc.), des structures d'accueil (résidence internationale à l'UPF) et des dispositifs particuliers d'échange pourront également être mutualisés pour renforcer l'attractivité et faciliter la mobilité en Polynésie française.

f. Réseau internet haut débit

Dans le monde entier, l'accès aux réseaux numériques haut débit est un enjeu crucial pour les organismes de recherche et d'enseignement supérieur, autant dans le développement d'une offre d'enseignement à distance que pour l'échange de données dans le cadre de recherches. Or, l'Université de la Polynésie française, et les organismes présents en Polynésie française sont pour l'instant tenus à l'écart de ces réseaux en raison des tarifs totalement prohibitifs qui leurs sont proposés. Trouver une solution à ce problème est primordial pour le développement et la visibilité de la recherche polynésienne au niveau mondial, le développement d'initiatives et le partage de données. Cinq organismes se sont fédérés autour de l'UPF pour constituer le consortium PolyRen (Polynesian Research & Education Network) afin de négocier avec le gouvernement de la Polynésie française un accès au haut débit sur le câble Honotua qui relie Tahiti à Hawaii dans des conditions financières acceptables (l'université d'Hawaii nous ayant offert une connexion à 1 Gbs vers le reste du monde). A l'heure actuelle ces négociations sont très avancées et, si elles aboutissent, elles permettront un progrès remarquable autant pour le développement des enseignements à distance que pour les nouvelles possibilités de recherche ainsi créées.

¹ Les plateformes de l'IRD seront transférées sur le site de l'UPF à horizon 2017.



g. Partage des données et modélisation

Si, comme on le verra, les membres du Consortium s'orientent vers la participation à un projet dans le cadre du prochain PIA-3 qui permet de favoriser l'émergence d'un pôle pluridisciplinaire d'excellence, ils devront s'engager dans une politique pleine et transparente d'échanges des données de la recherche. Ce faisant, les membres devront référencer, valider et mettre à disposition des données, brutes ou traitées, qu'ils détiennent dans le cadre du projet susmentionné.

Ces données permettront d'établir des rétrospectives et d'alimenter notamment des journaux spécialisés au profit de la communauté scientifique du site.

En articulation avec le point précédent, l'étape suivante sera la définition d'une stratégie de mise à disposition d'archives ouvertes « Open Access », en accord avec les prérogatives du Conseil compétitivité qui prévoit le libre accès de tous les articles scientifiques financés sur fonds publics à l'horizon 2020.²

h. Renforcer la valorisation et l'innovation

Le Consortium développera une stratégie concertée de soutien à l'innovation. Pour ce faire il s'appuiera sur les structures centrales des organismes ayant une implantation nationale tels que l'IRD, l'Ifremer ou encore le CNRS. Une collaboration a déjà été amorcée en 2013 dans le cadre du « CVT Sud » (Centre de valorisation et de Transfert) et avec le pôle d'innovation polynésien Tahiti Fa'ahotu. Certains membres fondateurs du Consortium RESIPOL siègent à son Conseil d'Administration. Tahiti Fa'ahotu a déjà établi des conventions de partenariat notamment avec des pôles de compétitivité (Pôle mer Bretagne, Pôle mer PACA et Cosmetic Valley).

i. Accroître la visibilité de la recherche et la culture de la recherche en Polynésie

Des assises de la recherche en Polynésie seront organisées une fois tous les deux ans. Elles permettront de mettre en avant les travaux en cours au sein des établissements membres, de valoriser les travaux communs et de susciter des initiatives innovantes et pluridisciplinaires.

Les Doctoriales de l'Ecole doctorale du Pacifique (UPF-UNC) pourront accueillir des doctorants des écoles doctorales des partenaires afin que soient mieux connues les thèses conduites sur la Polynésie française.

Des actions de diffusion des connaissances à destination du grand public pourront également être organisées de manière conjointe pour faire partager au plus grand nombre les enjeux et les acquis de la recherche et susciter l'intérêt des jeunes pour les sciences (création d'un Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle [CCSTI] à l'UPF et sur d'autres sites si nécessaire).

Les membres du Consortium RESIPOL pourront se fédérer autour de la création du Fare natura, premier écomusée de Polynésie française. Ce musée à l'architecture originale et novatrice, alliant ressources et développement durables sera financé par le Pays et l'État dans le cadre du contrat de projet 2015-2020 et verra le jour en 2018. Il permettra de faire découvrir les richesses de la biodiversité marine et terrestre de Polynésie française à travers des installations ludiques conçues par l'IRCP (Institut des Récifs Coralliens du Pacifique). L'objectif est de rendre la recherche accessible et d'exposer les enjeux du développement durable, tout en sensibilisant à l'héritage patrimonial, culturel, économique, naturel et social unique de la Polynésie française.

j. Créer une fondation universitaire

Les bases juridiques pour la création de fondations universitaires existant maintenant en Polynésie française, il sera procédé à la recherche de potentiels partenaires industriels désireux de s'investir dans une fondation universitaire ayant pour visée en particulier le soutien des jeunes chercheurs. Cette fondation créée à l'initiative de l'UPF pourra financer des actions dans le cadre de la politique de site.

Les autres partenaires du Consortium seront également invités à participer à des œuvres de mécénat pour la recherche *via* cette fondation ou les structures de soutien de leurs réseaux internes.

29/09/2016 8

-

² Source AEF du 31 mai 2016 « Tous les articles scientifiques en libre accès à partir de 2020 » (Conseil compétitivité)



III. LA FORMATION

Selon la loi organique du 27 février 2004, la Polynésie française est compétente dans le domaine de l'éducation et de la formation (en particulier, l'offre de formation du primaire et du secondaire ainsi que des STS, le pilotage des lycées et organismes publics de formation), tout en respectant une série de compétences attribuées à l'État. Ainsi, le vice-recteur, qui représente le Ministre de l'Education nationale, est responsable pour la collation des grades et diplômes nationaux, notamment le baccalauréat. L'Université de la Polynésie française est l'établissement public national qui assure la grande majorité de l'enseignement supérieur universitaire et de la recherche.

Malgré cette délicate répartition des compétences, le Ministère de l'Éducation de la Polynésie française, l'UPF, et le Vice-rectorat, ont collaboré étroitement pour créer l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) en 2014, puis ont signé une convention sur l'ESPE numérique en 2016, afin d'améliorer la formation des enseignants. La volonté partagée d'élever le niveau d'éducation et d'améliorer l'insertion professionnelle de la jeunesse polynésienne a également abouti à l'élaboration d'un schéma directeur des formations.

III.1 Le schéma directeur des formations

Suite à la loi ESR du 22 juillet 2013, l'Université de la Polynésie française a souhaité ouvrir une réflexion sur le volet formation d'une politique de site dédiée à l'enseignement post-bac en Polynésie française. Un premier rapport intitulé "Pour une meilleure cohérence de l'offre de formation en Polynésie française" (recteur Debène, 2014) décrit des défis et des opportunités : un système administratif complexe, un système éducatif de petite taille mais ouvert, des objectifs affichés mais sans indicateurs fiables, une demande répétée de cohérence dans un schéma régional des formations, dans un contexte de crise, une adéquation difficile entre formation et emploi à cause d'un manque de visibilité économique, mais des diplômes jouant toujours le rôle de passeport pour l'emploi. Le schéma directeur des formations (annexe 2) propose ensuite une approche globale au niveau bac-3/bac+3 pour rebâtir et améliorer l'orientation post 3ème ainsi que l'accès et la réussite au bac, pour mieux répartir les bacheliers entre les différentes voies, préparer la prochaine offre de formations de l'université (DUT, licences, masters) et dans les lycées (BTS).

Deux groupes de travail, l'un sur la formation initiale au niveau du continuum bac-3/bac+3, l'autre sur une enquête des besoins du marché du travail par secteur ou par activité professionnelle, ont fait part de leurs travaux au comité de pilotage, pour arriver à des décisions communes et à la signature d'un schéma directeur en décembre 2015.

L'analyse du continuum bac-3/bac+3 a révélé des taux de pression (= nombre de vœux #1 / capacité de la formation) supérieurs à 1,5 pour tous les bacheliers dans une grande partie des BTS des établissements publics, et pour les bacheliers technologiques dans les domaines du tourisme, de la banque, et des services informatiques. Un effort significatif d'optimisation des affectations des élèves dans le second degré et des étudiants en BTS a déjà été effectué pour la rentrée 2015 et la création de 3 nouveaux BTS est prévue pour la rentrée 2016. Un effort de réorientation des élèves de première vers des baccalauréats généraux est prévu.

Malgré l'absence de visibilité économique due en partie à l'instabilité politique en Polynésie française depuis 2004, et à la sévère crise depuis 2008, l'enquête menée et les statistiques locales ont aidé à cerner les besoins actuels du marché du travail polynésien. D'importants besoins en diplômés de l'enseignement supérieur et d'actifs qualifiés se font sentir dans presque tous les secteurs de l'économie. Cependant, l'enquête a révélé des besoins du marché du travail pour des personnels polyvalents dans le secteur tertiaire, et qualifiés du niveau Bac+2, en particulier des agents technico-commerciaux, avec des compétences linguistiques en anglais. L'UPF s'est associée avec l'IUT de Bordeaux pour ouvrir deux DUT (GACO et TC) à la rentrée 2016, en ciblant également les bacheliers technologiques qui constituent 70% des effectifs. Parallèlement, la Polynésie française s'est engagée à augmenter significativement le pourcentage de bacheliers professionnels dans ses BTS, qui pourraient remplacer les bacheliers technologiques inscrits en DUT à l'UPF. L'ouverture d'une licence professionnelle pour les futurs diplômés de ces DUT est également envisagée. Enfin, une classe préparatoire (PTSI) a été ouverte à la rentrée 2016 dans un lycée et il est prévu en 2017 la création d'une classe préparatoire intégrée de type MPSI à l'UPF.



III.2 Les enjeux du suivi du schéma directeur des formations

Ces premières actions mises en œuvre suite au schéma directeur constituent un point de départ pour une meilleure adéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché du travail de notre petite économie insulaire. La prochaine étape est la finalisation d'une carte des formations post-bac sur la durée du contrat de site, en collaboration avec le ministère de l'éducation de la Polynésie française et le Vice-rectorat.

L'Université de la Polynésie française est également co-pilote, avec le RSMA (Régiment du Service Militaire Adapté) d'une "orientation" (n°6), intitulée "Améliorer la formation et l'insertion professionnelle des jeunes Polynésiens", du PASE (Plan d'Action Stratégique de l'État en Polynésie française). Le prochain objectif majeur de cette orientation, partagé par les différents acteurs, institutionnels et privés, de la vie économique, est l'établissement d'une cartographie des besoins du marché du travail (BMT) de la Polynésie française. Son objectif serait de produire dans un premier temps une photographie du BMT local, puis de tenter de dresser une cartographie de l'avenir, adossée à des hypothèses optimistes et pessimistes. Une seconde consisterait à faire vivre cette étude en créant un observatoire de l'emploi et des compétences pour permettre un suivi et une actualisation dans le temps des données, et d'améliorer l'adéquation des formations avec ces besoins en compétences.

Un comité de suivi du schéma directeur des formations

Pour donner une suite dynamique au schéma directeur des formations signé en décembre 2015, la création de ce comité de suivi du schéma directeur doit fortement associer le gouvernement polynésien qui détient une grande part de la compétence.

- Rôle : garantir une stratégie commune à l'échéance quinquennale, déterminer les indicateurs de suivi, les moyens mutualisés. En assurer régulièrement le suivi et l'évaluation.
- Composition:
 - Université de la Polynésie française,
 - Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur de la Polynésie française.
 - Ministère du travail en charge de la formation professionnelle.
 - O Vice-Rectorat de la Polynésie française,
- Fonctionnement : collégial entre les 4 autorités.
- Participation : d'autres participants pourront être associés aux travaux du comité de suivi (ISEPP, CNAM, SEFI, CCISM, etc.)

IV. LA VIE ETUDIANTE

Les acteurs traditionnels sont principalement les universités et le réseau des CROUS mais dans les faits ils sont multiples (lycées, écoles supérieures, collectivités locales, ...). En Polynésie française, le contexte juridique a exclu l'application de la majorité des dispositions du livre 8 du code de l'éducation, excepté quelques grands principes généraux ; ainsi il n'existe pas de CROUS rendant encore plus complexe la mise en œuvre d'une politique commune. Pour autant, les acteurs locaux nationaux comme polynésiens sont disposés à examiner ensemble les modalités de simplification et de fédération.

IV.1 Une réflexion émergente

La nécessaire remise en perspective de la vie étudiante en Polynésie et la définition d'un plan national de la vie étudiante ont été l'occasion d'échanges informels avec les services de la ministre polynésienne de l'éducation et les représentants de l'Etat, du Vice-rectorat et du Haut-commissariat, tous intervenant dans les services aux étudiants. Bien que la réflexion sur l'organisation en soit à ses prémices, les intervenants se retrouvent régulièrement au sein de commissions d'analyse des demandes des étudiants.

Les champs d'intervention respectifs, représentant autant de guichets, sont les suivants :



- L'Université de la Polynésie française propose à ses propres étudiants des activités sportives et culturelles, des opérations de médecine préventive, des aides à la mobilité internationale, des incitations aux initiatives associatives, une restauration à tarifs bonifiés, un hébergement en cité universitaire, des aides sociales. Les services para-universitaires correspondant aux missions des œuvres universitaires sont financés par une subvention du CNOUS dans un cadre conventionnel. L'Université de la Polynésie française organise plus largement des événements : rencontres avec les entreprises et avec les fonctions publiques (Etat, Polynésie, communes) pour tous les étudiants post-bac polynésiens et des journées d'orientation présentant l'offre de formation du supérieur également ouvertes à tous.
- Le Haut-commissariat gère les aides au logement financées par le ministère de l'Outre-mer et les aides à la mobilité lorsqu'elles concernent la continuité territoriale.
- Le Vice-rectorat instruit et met en œuvre les bourses d'Etat du supérieur.
- Les services relevant du ministère de l'éducation de la Polynésie gèrent des ensembles de logements étudiants, et une panoplie de bourses et prêts d'études majoritairement sur critères sociaux.

Le conseil d'administration de l'Université de la Polynésie française du 31 mai 2016 dans lequel siègent les représentants de ces autorités a été l'occasion de proposer officiellement un plan d'action sur ce thème, ouvrant ainsi officiellement le principe d'une démarche commune visant une meilleure fédération des intervenants dans ce domaine.

IV.2 Objectifs

Dans le respect des compétences respectives des acteurs, les objectifs opérationnels communs doivent aller dans le sens :

- d'une optimisation de l'offre de services et d'activités aux étudiants : il s'agit de supprimer les redondances entre les différents services, mutualiser les moyens, limiter les risques financiers des doubles attributions d'aide, ouvrir l'accès aux services, activités à tous les étudiants du post-bac.
- d'une simplification des démarches qui permettent d'accéder à toutes les aides et activités : il s'agit d'engager la réflexion sur la structuration d'un guichet unique étudiant, de l'hypothèse la plus matérielle à l'hypothèse dématérialisée mais aussi sur une identification unique de cette population.

L'aboutissement de cette stratégie durant le prochain contrat étant de générer un sentiment d'appartenance à une même communauté pour tous les étudiants post-bac inscrits dans un établissement polynésien, formant ainsi les fondements d'un statut de l'étudiant post-bac polynésien à l'échelle du site.

IV.3 Un groupe de travail dédié à la vie étudiante

La Polynésie française détient l'essentiel des compétences rattachées au domaine de la vie étudiante ; L'Université de la Polynésie française est chef de file dans le cadre du contrat de site et il lui revient de coordonner l'action et de rendre compte à sa tutelle.

Dans le respect des compétences et du rôle de chacun, un document de cadrage sera préparé conjointement entre la ministre et l'Université de la Polynésie française; il s'agira de recueillir l'adhésion des acteurs, de décliner les objectifs généraux et de créer un groupe de travail présidé par la ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur de la Polynésie française.

- Dès la rentrée 2016, L'Université de la Polynésie française proposera à l'ensemble des acteurs un état des lieux de ce champ d'activité: aspects juridiques, rôle des différents intervenants, problématiques liées, et proposera au débat et à la réflexion des objectifs communs et de multiples pistes d'optimisation. Le premier semestre 2017 sera consacré à la rédaction d'un schéma directeur et d'un plan d'action qui devra être signé par tous les acteurs avant fin juin 2017.
- L'année universitaire 2017-2018 sera consacrée aux développements nécessaires à la mise en place de la solution commune retenue et aux phases de tests.
- La solution devrait être opérationnelle pour la rentrée 2018.



ANNEXES

Annexe 1 – Note stratégique de l'UPF

Annexe 2 - Schéma Directeur des Formations

Annexe 3 – Projet Schéma Directeur de la Recherche et de l'Innovation

Annexe 4 – Tableau synoptique des membres fondateurs du consortium RESIPOL

Annexe 5 – Jalons pour la recherche

Annexe 6 – Jalons pour la formation

Annexe 7 – Jalons pour la vie étudiante